

N°2024CD0471

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Approbation de l'adhésion 2024 à l'association Française des Cinémas Art et Essai**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°33 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°441/2020 en date du 20 juillet 2020 donnant délégation à Mme Evelyne CHOUVIER, vice-présidente en charge de la culture,
- Considérant la labellisation Art et Essai du cinéma Cin'étoile,
- Considérant l'intérêt d'adhérer à l'AFCAE et de bénéficier des avantages adhérents,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'adhérer à l'association AFCAE sise 12 rue Vauvenargues 75018 Paris pour l'adhésion du cinéma Cin'étoile sise Espace Déchelette, 1 route d'Augel 42380 Saint-Bonnet-le-Château. La cotisation s'élève à 580€ pour 2024.

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la trésorière de Montbrison.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 10/05/2024

*Le Président,**- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*